



Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations: Conditions de mise en oeuvre

La Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC représentée par Jean-Claude DELAGE et Nathalie MAKARSKI a participé, le 30 octobre 2015, à la première réunion suite à la signature du protocole d'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique a reçu les organisations signataires de PPCR pour évoquer les conditions de mise en œuvre du protocole.

La Ministre a confirmé que tous les engagements pris seront tenus, notamment, la négociation salariale prévue en février 2016.

S'agissant des grilles atypiques, un mandat de gestion du Premier Ministre sera délégué aux ministères concernés (Intérieur, Justice, Education Nationale, Défense).

➡ Les Fonctions Publiques CFE-CGC se sont félicitées de leur signature du protocole et participeront à sa mise en œuvre.

➡ Les Fonctions Publiques CFE-CGC ont rappelé que s'agissant des grilles atypiques, il est nécessaire que le mandat de gestion soit délégué rapidement aux Ministres concernés pour une mise en application rapide.

**MIEUX VOUS INFORMER
POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE**

Paris, le 30 octobre 2015